Commune de BERNEVILLE

AIDE AUX DEVOIRS
Formulaire de préinscription et charte d'engagement

Encadré par des bénévoles, le service d'aide aux devoirs gratuit se déroule chaque mercredi en période scolaire de 17h à 19h dans les locaux de la bibliothèque. Il porte sur les mathématiques (niveau collège et lycée), la physique et le français (niveau collège).

Informations sur l'enfant

- **Nom et prénom :**
- **Niveau scolaire (classe) :**

Informations sur le parent ou tuteur légal

- **Nom et prénom :**
- **Adresse :**
- **Téléphone :**
- **Email :**

Engagements des parents et de l'enfant

1. **Inscription obligatoire**
   - Les enfants doivent être inscrits à l'aide aux devoirs pour participer.
   - Les inscriptions peuvent être effectuées soit pour une période donnée (exemple : du 24 septembre au 15 octobre), soit à la séance (inscription uniquement par email, qui sera fourni après retour de ce formulaire).
   - Il n'y a pas d'engagement obligatoire à venir tous les mercredis, néanmoins il est nécessaire de prévenir (présence ou absence) les professeurs le cas échéant, au plus tard le dimanche précédent
   - Le nombre est limité à 12 enfants.
2. **Respect des horaires**
   - Le service se déroule le mercredi de 17h à 19h (hors période scolaire).
   - Les créneaux possibles sont : 17h-18h ou 17h30-18h30 ou 18h-19h.
   - Il est impératif de respecter les horaires de début et de fin. L'enfant ne sera pas libéré avant la fin.
3. **Absence ou retard**
   - En cas d'absence ou de retard, les parents doivent prévenir le bénévole dès que possible pour éviter tout désagrément (numéro de téléphone sera fourni après retour de ce formulaire).
4. **Comportement respectueux**
   - Les enfants doivent adopter une attitude respectueuse envers les bénévoles, les autres enfants et le matériel mis à leur disposition.
   - Tout comportement perturbateur, y compris le non-respect des règles de vie en groupe, pourra entraîner une suspension temporaire ou définitive sans aucun recours possible.
5. **Suivi des devoirs**
   - Ce service d'aide aux devoirs est conçu pour accompagner les enfants dans leurs devoirs scolaires, mais ne remplace pas le rôle des parents dans le suivi de la scolarité.
   - Les parents doivent s'assurer que leur enfant arrive avec tout le matériel nécessaire (cahiers, livres, etc.) et une liste de devoirs à réaliser ou cours à réviser.

Responsabilités de la commune et des bénévoles

La commune de Berneville s'engage à garantir une couverture d'assurance responsabilité civile pour les bénévoles pendant toute la durée de leur activité dans le cadre de l'aide aux devoirs. Cette assurance couvre également les dommages corporels et matériels pouvant survenir pendant le temps d'aide aux devoirs.

Consentement des parents

- Je donne mon autorisation pour que mon enfant participe à l'aide aux devoirs organisés par la commune de Berneville.
- Je m'engage à respecter les conditions de cette charte et à sensibiliser mon enfant à l'importance du respect des règles.

Signature du parent ou tuteur légal : **Date :**

Document à renvoyer à mairie@berneville.fr – le contact des bénévoles sera retourné par mail